



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Framatome

Question au Gouvernement n° 1830

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Dans un communiqué, le Gouvernement précisait que le rapprochement entre Framatome et GEC-Alsthom devait être fondé sur un véritable projet industriel.

M. Jean Glavany. La transparence !

M. Claude Birraux. En filigrane apparaît le projet de créer un groupe de taille mondiale plus fort pour lutter à égalité avec les concurrents mondiaux. Or j'observe que, depuis 1980, sur la douzaine de centrales nucléaires vendues dans le monde, six l'ont été par Framatome. Le modèle cité en exemple ne me paraît donc pas très probant.

Dans ces conditions, compte tenu de la structure de la production électrique en France - plus de cinquante tranches nucléaires -, compte tenu des efforts considérables faits par Framatome pour s'affranchir de la licence américaine de Westinghouse et développer une filière française, gage d'indépendance - Chooz B1 - ... qui vient d'être mise en service, compte tenu des progrès déjà réalisés dans la définition d'un réacteur franco-allemand EPR, avec Siemens, pour assurer la relève du parc actuel vers 2010, quelles sont les motivations strictement industrielles qui guident le Gouvernement ?

M. Henri Emmanuelli. Très bien !

M. Claude Birraux. Avec quelles garanties, grâce à quels instruments le Gouvernement entend-il préserver les intérêts stratégiques de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs de quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Boroitra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, Monsieur le député, la société Framatome et le groupe GEC-Alsthom ont un actionnaire en commun, à savoir Alcatel-Alsthom qui détient 44 % de Framatome et 50 % de GEC-Alsthom.

Cet actionnaire commun s'est adressé au pôle public actionnaire de Framatome pour lui demander l'ouverture de négociations en vue d'une éventuelle fusion entre Framatome et GEC-Alsthom. Le pôle public a répondu par l'affirmative pour l'ouverture de telles négociations parce que ce rapprochement répond à une logique et à une signification industrielle.

M. Henri Emmanuelli. Non !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. La signification industrielle est simple. Il s'agit d'être présent sur le marché pour faire une offre globale de production d'énergie (« Pompe à finances ! » sur quelques bancs du groupe socialiste), en termes à la fois de centrales nucléaires et de centrales conventionnelles. Tous les grands groupes dans le monde sont organisés pour faire une offre de ce type. (« La transparence ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Un tel rapprochement permettra non seulement d'acquiescer une taille mondiale - 90 000 salariés et 80 milliards de chiffre d'affaires - ... mais aussi d'aller dans le sens d'une complémentarité des activités pour permettre à Framatome, adossé à un groupe multi-énergies, de passer le cap des quinze ans qui l'attendent et qui l'amèneront, malheureusement, à avoir un plan de charge faible dans le domaine des centrales nucléaires. Cela dit, monsieur le député, vous avez raison de dire que la filière nucléaire française est d'ordre stratégique

pour notre pays. C'est la raison pour laquelle un tel rapprochement reste conditionne a la satisfaction de quatre criteres au moins.

Premierement, toutes les precautions doivent etre prises pour que la maitrise de la filiere nucleaire francaise soit preservee.

Deuxiemement, il faut maintenir la collaboration engagee entre la France et l'Allemagne par le rapprochement de Siemens et de Framatome pour la construction de ce reacteur de l'avenir que l'on appelle EPR. La convention signee entre ces deux entreprises doit etre totalement respectee.

Troisiemement, il est necessaire de preserver a la fois la marque et l'identite de Framatome, en particulier le perimetre d'activite de cette entreprise dans le secteur nucleaire, car c'est en maintenant l'identite de cette entreprise qu'on assurera la preservation de notre filiere nucleaire.

Enfin, les interets francais, publics et prives, doivent etre dans une situation de force suffisante pour obtenir les garanties necessaires quant au respect des trois points que je viens de citer. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli. Et la transparence !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Pour le reste, monsieur le depute, a cet instant aucune decision n'est prise. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Jean Glavany. Et la transparence !

### Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Dans un communique, le Gouvernement precisait que le rapprochement entre Framatome et GEC-Alsthom devait etre fonde sur un veritable projet industriel.

M. Jean Glavany. La transparence !

M. Claude Birraux. En filigrane apparait le projet de creer un groupe de taille mondiale plus fort pour lutter a egalite avec les concurrents mondiaux. Or j'observe que, depuis 1980, sur la douzaine de centrales nucleaires vendues dans le monde, six l'ont ete par Framatome. Le modele cite en exemple ne me parait donc pas tres probant.

Dans ces conditions, compte tenu de la structure de la production electrique en France - plus de cinquante tranches nucleaires -, compte tenu des efforts considerables faits par Framatome pour s'affranchir de la licence americaine de Westinghouse et developper une filiere francaise, gage d'independance - Chooz B1 -... qui vient d'etre mise en service, compte tenu des progres deja realises dans la definition d'un reacteur franco-allemand EPR, avec Siemens, pour assurer la releve du parc actuel vers 2010, quelles sont les motivations strictement industrielles qui guident le Gouvernement ?

M. Henri Emmanuelli. Tres bien !

M. Claude Birraux. Avec quelles garanties, grace a quels instruments le Gouvernement entend-il preserver les interets strategiques de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur les bancs du groupe socialistes.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra. ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, Monsieur le depute, la societe Framatome et le groupe GEC-Alsthom ont un actionnaire en commun, a savoir Alcatel-Alsthom qui detient 44 % de Framatome et 50 % de GEC-Alsthom.

Cet actionnaire commun s'est adresse au pole public actionnaire de Framatome pour lui demander l'ouverture de negociations en vue d'une eventuelle fusion entre Framatome et GEC-Alsthom. Le pole public a repondu par l'affirmative pour l'ouverture de telles negociations parce que ce rapprochement repond a une logique et a une signification industrielle.

M. Henri Emmanuelli. Non !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. La signification industrielle est simple. Il s'agit d'etre present sur le marche pour faire une offre globale de production d'energie (« Pompe a finances ! ») sur quelques bancs du groupe socialiste), en termes a la fois de centrales nucleaires et de centrales

conventionnelles. Tous les grands groupes dans le monde sont organisés pour faire une offre de ce type. («La transparence !» sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Un tel rapprochement permettra non seulement d'acquiescer une taille mondiale - 90 000 salariés et 80 milliards de chiffre d'affaires - ... mais aussi d'aller dans le sens d'une complémentarité des activités pour permettre à Framatome, adossé à un groupe multi-énergies, de passer le cap des quinze ans qui l'attendent et qui l'amèneront, malheureusement, à avoir un plan de charge faible dans le domaine des centrales nucléaires.

Cela dit, monsieur le député, vous avez raison de dire que la filière nucléaire française est d'ordre stratégique pour notre pays. C'est la raison pour laquelle un tel rapprochement reste conditionné à la satisfaction de quatre critères au moins.

Premièrement, toutes les précautions doivent être prises pour que la maîtrise de la filière nucléaire française soit préservée.

Deuxièmement, il faut maintenir la collaboration engagée entre la France et l'Allemagne par le rapprochement de Siemens et de Framatome pour la construction de ce réacteur de l'avenir que l'on appelle EPR. La convention signée entre ces deux entreprises doit être totalement respectée.

Troisièmement, il est nécessaire de préserver à la fois la marque et l'identité de Framatome, en particulier le périmètre d'activité de cette entreprise dans le secteur nucléaire, car c'est en maintenant l'identité de cette entreprise qu'on assurera la préservation de notre filière nucléaire.

Enfin, les intérêts français, publics et privés, doivent être dans une situation de force suffisante pour obtenir les garanties nécessaires quant au respect des trois points que je viens de citer. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli. Et la transparence !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Pour le reste, monsieur le député, à cet instant aucune décision n'est prise. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean Glavany. Et la transparence !

## Données clés

**Auteur :** [M. Birraux Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1830

**Rubrique :** Énergie nucléaire

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1996, page 5269

**Réponse publiée le :** 10 octobre 1996, page 5269

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 octobre 1996